



PÉDIBUS

Marchons vers l'école

Guide pour la mise en place
d'un pédibus



**Monts du.
Lyonnais**
Communauté
de Communes

Un pédibus, pourquoi?

Son fonctionnement

Sa mise en place

Des exemples sur le territoire des Monts du Lyonnais

Des outils

Responsabilités et assurances

Un constat

En France, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à 1 kilomètre*. Or, le premier kilomètre pollue beaucoup plus que les autres. La distance entre le domicile et l'école est en général comprise entre 500 et 1 000 mètres pour les établissements du cycle élémentaire. Il s'agit donc de trajets courts qui, s'ils sont effectués en voiture, ont un impact environnemental réel. D'autres modes de déplacement, comme la marche à pied ou le vélo, se révèlent bien mieux adaptés à ce type de parcours.

* Source : Ademe

Pourquoi venir à l'école en Pédibus?



Le pédibus, c'est quoi ?

Véritable autobus pédestre, le pédibus est un mode doux de déplacement pour les trajets domicile-école. C'est une ligne de bus « à pieds » pour aller à l'école.

Comment ça fonctionne?

- Comme le bus, le trajet est dessiné par une ou plusieurs lignes avec des **horaires préétablis** et des **arrêts identifiés**.
- Des **adultes bénévoles** (parents d'élèves, grands-parents, habitants volontaires de la commune, etc) prennent en charge et emmènent à tour de rôle le groupe d'écoliers.
- **Les enfants rejoignent l'arrêt le plus proche de leur domicile.**
- Les **points d'arrêt** sont matérialisés par des panneaux.
- Chaque conducteur et enfant du pédibus ont un gilet jaune réfléchissant pour garantir une meilleure visibilité et donc plus de sécurité
- **Des plannings** sont déterminés et précisent les jours de fonctionnement, le nombre d'enfants participants et les accompagnateurs.

geste pour la planète!

omme la commune de
Meys,

cez l'expérience Pédibus
me très ponctuellement

« La **ligne de pédibus de Meys** a été instaurée à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Ce projet est né de l'initiative du Conseil **Municipal des Enfants**. Le souhait des enfants était notamment de **diminuer le nombre de voitures stationnant autour de l'école**. Du porte à porte a été nécessaire pour recruter des parents volontaires pour encadrer la ligne. Pour la rentrée 2014, la ligne de pédibus continuera de fonctionner deux fois par mois, en jours fixes. »
Catherine Dépierre



Comment mettre en place une ligne de pédibus dans sa commune?

Bien que la mise en place d'une ligne de pédibus soit le plus souvent à l'initiative de la municipalité de la commune concernée, **les parents ou professeurs peuvent également être à l'origine d'un tel projet.**

Dans tous les cas, il est indispensable que la municipalité, les parents d'élèves et l'école soient impliqués dans le projet.



Panneau signalant les arrêts de Pédibus de Duerne

Il est donc important de :

- contacter la mairie, les parents d'élèves et l'école
- mobiliser des adultes bénévoles pour accompagner à tour de rôle la ligne (parents d'élèves, retraités, etc)
- trouver des parents intéressés pour que leurs enfants puissent bénéficier de la ligne
- étudier le trajet et organiser le parcours, les arrêts, les horaires...
- prévoir des éléments de signalétique et de sécurité en partenariat avec la mairie (gilets jaunes, panneaux de signalisation des arrêts...)



Témoignages

Duerne

« Depuis 2009, **deux lignes de pédibus** ont vu le jour à Duerne. C'est la municipalité qui est à l'origine de la mise en place de

ce mode de déplacement doux.

Une **enquête préliminaire** avait été réalisée de manière à identifier les personnes intéressées pour faire bénéficier de cette ligne à leurs enfants et déterminer ainsi l'itinéraire à emprunter. Des parents, grands-parents et retraités se relaient chaque jour pour encadrer le trajet. Un **planning sur internet** permet aux parents d'inscrire leurs enfants en indiquant les jours, horaires et arrêts auxquels ils doivent être récupérés.

En moyenne pour l'année 2013-2014, ce sont une quarantaine d'enfants qui se sont inscrits au service à l'année ! C'est un service qui s'inscrit dans une démarche d'éco-mobilité à laquelle adhère chaque participant, sensible à la protection de l'environnement dans les Monts du Lyonnais. Pour la rentrée 2014, le pédibus redémarrera dès le premier jour à midi ! ». **Martine Sivignon**

Saint-Laurent-de-Chamousset

« La ligne de pédibus de St Laurent de Chamousset a été

mise en place fin 2010. Chaque jour, se sont environ une dizaine d'enfants qui se rendent à pieds à l'école, grâce au pédibus. Celui-ci ne pourrait fonctionner sans l'aide **précieuse des retraités bénévoles**, qui accompagnent régulièrement le trajet. C'est la commune qui a été à l'initiative de ce projet. La création d'une deuxième ligne est à l'étude ». **Commission Pédibus**



Le **Point Info Déplacement de la CCMDL** peut vous fournir des outils pour aider à la mise en place de la ligne:

- ◆ Enquête préalable
- ◆ Charte accompagnateur
- ◆ Charte parents d'élèves
- ◆ Charte enfants
- ◆ Autorisation parentale
- ◆ Fiche d'inscription
- ◆ Modèle de planning



CHARTRE DES ENFANTS

COMMUNE DE

Lors de la participation à tout trajet pédibus, je respecte les règles suivantes :

- Je me mets 2 par 2 en formant un **groupe compact**
- J'attends à mon arrêt jusqu'à ce que le pédibus m'accueille dans le groupe
- **Je me présente à l'adulte accompagnateur dès l'arrivée du pédibus**
- Je porte mon gilet de sécurité tout au long du trajet et je le range dans mon cartable lorsque je rentre dans la cour de l'école. Pour ma sécurité je n'enlève mon gilet qu'une fois que - j'ai franchi le portail de la cour de l'école.
- J'écoute ce que les accompagnateurs me disent et je leur obéis. Je marche calmement, en gardant ma place, et sans gêner les autres.
- Durant le trajet, j'adopte un comportement respectueux des autres enfants et des accompagnateurs. Je n'emploie pas de gros mots et je ne chahute pas dans le rang.
- Je respecte les règles de bonnes conduites du piéton :
 - je garde les yeux grands ouverts
 - je regarde à gauche et à droite avant de traverser
 - je traverse lorsque les voitures sont complètement arrêtées
 - je respecte le code de la route en marchant sur les trottoirs et en traversant sur les passages pour piétons

Nom, Prénom

Signature



MPLES D'OUTILS

EXTRAIT DE LA CHARTE DES ACCOMPAGNEURS

COMMUNE DE

- Pour assurer le bon fonctionnement du pédibus, l'accompagnateur s'engage,
- A respecter scrupuleusement les règles du code de la route et les consignes de sécurité (marché sur les trottoirs, traverser sur les passages pour piétons, arrêter la circulation avant le franchissement de la voie, etc.)
 - A respecter précisément les horaires de passage et les arrêts prévus.
 - A veiller à ce que seuls les enfants inscrits participent au pédibus.
 - A assurer l'accompagnement sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné.
 - A Porter un gilet fluorescent et à s'assurer que l'ensemble des enfants portent leur gilet.
 - A accompagner les enfants jusque dans la cour de l'école.

Assurances :

Les responsabilités civile ou pénale des accompagnateurs ne pourront être engagées qu'en cas de « faute » commise au cours du trajet ayant entraîné un dommage grave et relevant de leur responsabilité.

En cas d'accident :

1. l'accompagnateur protège le groupe et la victime pour éviter le sur-accident
2. l'accompagnateur prévient les secours (15, 112 ou le 18)

Parmi les accompagnateurs, le référent centralise l'ensemble des chartes signées, s'assure du bon fonctionnement de la ligne et en conserve le planning.

Nom Prénom
Signature



Responsabilités - assurances

- Les parents gardent toutes leurs prérogatives.
- Les déplacements domicile-école sont pris en compte dans l'assurance scolaire souscrite par les parents pour chaque enfant.
- Les enfants sont dans les mêmes conditions que s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.
- Chaque accompagnateur s'engage à respecter le code de la route et les règles de sécurité pour les enfants. (Signature d'une charte)
- Chaque parent s'engage, lui, à faire respecter par son enfant les consignes de sécurité données par le conducteur, et atteste être assuré ainsi que son enfant.



Contact

Point Info Déplacements de la CCMDL
06 30 96 44 85
mariepierre.guicherd@cc-mdl.fr